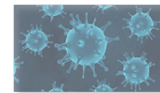


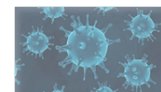
PROTOCOLE DE PREVENTION SANITAIRE

INTERVENTION SUR SITE CLIENT



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2
1. POURQUOI CE PROTOCOLE ?.....	3
2. POURQUOI RESPECTER LES GESTES BARRIERE.....	3
3. RECOMMANDATIONS GENERALES A DESTINATION DE L'ENTREPRISE.....	4
4. RECOMMANDATIONS GENERALES A DESTINATION DES STAGIAIRES	4
5. RECOMMANDATIONS GENERALES A DESTINATION DES FORMATEURS.....	5
6. PROTOCOLE D'ACCUEIL PHYSIQUE DES PARTICIPANTS.....	5
7. ORGANISATION DES ATELIERS SECURITE.....	5
8. ORGANISATION DES SEANCES DE CONDUITE PRATIQUE.....	6
9. ENCOURAGER LA "CONTINUITE PEDAGOGIQUE" : FORMATION SECURITE DIGITALE	6



PREAMBULE

Une crise sanitaire majeure liée à l'épidémie de Coronavirus (COVID-19) frappe la France depuis plusieurs mois. La maladie peut se transmettre d'une personne à l'autre par le biais de gouttelettes respiratoires expulsées par le nez ou par la bouche lorsqu'une personne tousse ou éternue.

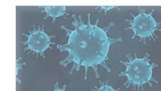
Dans cette situation exceptionnelle, FAZ DEVELOPPEMENT a revu le fonctionnement de ses modes opératoires à différents degrés.

Afin de concilier pédagogie et respect des gestes barrières, un plan de sécurité sanitaire est mis en place et appliqué pour toutes nos interventions. Nos interventions se déroulent principalement sur les sites de nos clients.

ATTENTION : L'article L. 4121-1 du Code du Travail stipule que l'employeur doit assurer "la sécurité" et protéger "la santé physique et morale des travailleurs". Il s'agira ainsi de rappeler les gestes barrières.

FAZ DEVELOPPEMENT garantit le respect des gestes barrières en respect des mesures sanitaires mises en place sur site par l'employeur.

Nos équipes sont impatientes à l'idée de vous retrouver !



1. POURQUOI CE PROTOCOLE ?

- Garantir la sécurité maximale de toute personne (stagiaire, intervenant, etc.) participant à un programme de prévention (formation, journée sécurité) ;
- Protéger la responsabilité civile à travers le renforcement de son obligation de moyen ;
- Respecter la demande du gouvernement d'établir des règles communes nécessaires pour endiguer la propagation du virus.

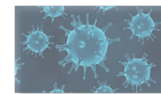
• Protocole officiel à télécharger sur :
https://travailemploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_covid_19_bonnes_pratiques_secteur_formation_professionnelle.pdf

Important : d'ici fin août 2020 - sur décision du Ministère du travail, après concertation avec les représentants syndicaux et patronaux - le port du masque sera systématisé en entreprise, y compris dans les tous espaces de travail qui sont clos et partagés, comme les salles de réunions, couloirs, vestiaires, open space...

2. POURQUOI RESPECTER LES GESTES BARRIERES ?

Le recours aux gestes barrières constitue une défense efficace pour éviter une contamination généralisée au vu de ce mode de propagation spécifique. *Lavage des mains, solutions et gels hydroalcooliques, réaménagement des espaces de travail pour garantir la distanciation sociale, masques de protection chirurgicaux à usage unique ou en tissu réutilisables...*





En cas de symptômes (toux, fièvre, fatigue inhabituelle, difficultés respiratoires, perte de goût ou de l'odorat, maux de tête...), il est conseillé d'éviter tout déplacement et de contacter rapidement par téléphone son médecin ou une institution de santé.

Sur demande, FAZ DEVELOPPEMENT propose des vidéos pédagogiques d'information - personnalisées à votre logo - sur les gestes barrières.

3. RECOMMANDATIONS GENERALES A DESTINATION DE L'ENTREPRISE

- Les horaires de formation proposés peuvent être différents des horaires habituels afin de respecter les horaires d'ouverture des locaux d'une part et d'éviter les heures de pointe dans les transports d'autre part ;
- Les lieux de formation doivent être choisis et organisés de façon que les mesures de distanciation physique soient applicables et que le nombre mini et maxi de stagiaires fixé par les documents de référence soit respecté.
- Les portes doivent être maintenues ouvertes, à l'exception des portes de sécurité incendie
- Il convient de disposer d'un point d'eau avec du savon à proximité et de mettre à disposition des solutions hydroalcooliques en quantité suffisante pour que chacun puisse se désinfecter les mains autant de fois que nécessaire.

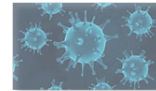
Nous recommandons la mise à disposition sur les lieux d'intervention de masques, de lingettes jetables ou de solution désinfectante et de serviettes à usage unique, pour le nettoyage régulier des différents équipements. Nous préconisons également la pose d'affiches de Santé Publique France dans les locaux.

Nous préconisons également la limitation et les croisements de flux. Un marquage au sol pourra être mis en place jusqu'au lieu de l'intervention pour permettre aux participants de bien identifier le parcours, dans le respect de la distanciation sociale.

4. RECOMMANDATIONS GENERALES A DESTINATION DES STAGIAIRES

Chaque participant doit être informé en amont des conditions d'organisation de la formation et doit pouvoir disposer :

- d'un espace équipé pour lui permettre de travailler tout en gardant la distanciation physique nécessaire,
- de fournitures individuelles qui ne doivent pas être partagées (stylos, post-it®, marqueurs...), - de matériel individuel pour les exercices qu'il veillera à ne pas mutualiser.



5. RECOMMANDATIONS GENERALES A DESTINATION DES FORMATEURS

Nos intervenants observeront une distance de sécurité de 2m avec les stagiaires. Ils se déplaceront également avec un kit de désinfection ainsi qu'un stock d'urgence de masques.

Pour éviter toute manipulation, les supports de formation sont dématérialisés. Les informations de formation pourront être projetées sur écran.

L'ensemble du matériel appartenant à FAZ DEVELOPPEMENT (pédagogique ou autre) sera nettoyé et désinfecté avant la formation et après chaque utilisation à l'aide d'un produit détergent et désinfectant.

6. PROTOCOLE D'ACCUEIL PHYSIQUE DES PARTICIPANTS

Les mesures barrières et de distanciation physique doivent être rappelées à chaque ouverture de stage. Nos intervenants veilleront à leur application tout au long de la formation.

Toutes les personnes présentes feront l'objet des mesures suivantes :

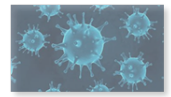
- Port du masque par le formateur (masque transmis par FAZ DEVELOPPEMENT) ;
- Port du masque par les stagiaires (masque transmis par l'entreprise)
- Désinfection des mains avec une solution hydroalcoolique ;
- Validation électronique de la feuille de présence sur les tablettes mises à disposition (Nom, prénom et coordonnées téléphoniques à toutes fins utiles).

En cas de refus de se soumettre à ces conditions d'accès, le stagiaire se verra interdit de participer à la formation.

7. ORGANISATION DES ATELIERS SECURITE

Les lieux accueillant les ateliers sécurité (hall d'entrée, salles de réunion...) doivent être choisis et organisés de manière à respecter les mesures de distanciation physique entre les participants. Des groupes avec un nombre maximum de participants doivent, également, être définis afin de réguler les flux importants. Il est vivement déconseillé de mettre en place des ateliers sécurité en accès libre.

Lorsque les conditions météorologiques s'y prêtent, il est conseillé de mettre en place les ateliers sécurité en extérieur (parking, cour...).



Nous recommandons la mise à disposition sur les lieux d'intervention de masques, de lingettes jetables ou de solution désinfectante et de serviettes à usage unique, pour le nettoyage régulier des différents équipements du véhicule (poignées, volant, levier de vitesse, tableau de bord, ceintures de sécurité... Nous préconisons également la pose d'affiches de Santé Publique France dans les locaux.

8. ORGANISATION DES SEANCES DE CONDUITE PRATIQUE

La distanciation physique ne pouvant être respectée lors des ateliers de conduite pratique, le port du masque sera obligatoire afin de garantir la sécurité des stagiaires ainsi que de nos formateurs.

Il est, également, fortement déconseillé d'utiliser les fonctions de ventilation, climatisation et chauffage du véhicule pendant le déroulement du stage.

Nous pouvons être amenés à réduire le nombre de stagiaires présents dans le véhicule.

Nous recommandons la mise à disposition sur les lieux d'intervention de masques, de lingettes jetables ou de solution désinfectante et de serviettes à usage unique, pour le nettoyage régulier des différents équipements du véhicule (poignées, volant, levier de vitesse, tableau de bord, ceintures de sécurité... Nous préconisons également la pose d'affiches de Santé Publique France dans les locaux.

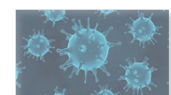
9. ENCOURAGER LA "CONTINUITE PEDAGOGIQUE" : FORMATION SECURITE DIGITALE

L'efficacité de la prévention s'inscrivant dans la durée, il est conseillé de maintenir en place des solutions de prévention à distance afin de pérenniser la culture de prévention instaurée.

Lorsque la mise en place ou le maintien d'actions de formation en présentiel s'avère impossible, nous préconisons le développement de solution de prévention digitale ayant pour objectif la **continuité de sensibilisation des collaborateurs**.

Vous pouvez télécharger la fiche produit de notre programme « Formation Sécurité digitale » en cliquant sur le lien suivant :

<https://service-prevention.fr/strm/pdf/2--Service-Prévention-Fiche-Formation-Sécurité-digitale-SE-FSD.pdf>



Toutes les mesures de prévention présentées dans ce document sont conformes aux préconisations des autorités sanitaires. Elles peuvent être susceptibles d'évoluer en fonction des nouvelles dispositions qui pourraient être prises.

FAZ DEVELOPPEMENT a conscience de la complexité de mise en place de ces mesures en termes de communication et de logistique.

Nous sommes à votre disposition afin d'adapter cette organisation aux spécificités de votre structure tout en restant dans l'application stricte des mesures de prévention COVID19.

Nous comptons sur votre compréhension et vous informerons de la levée éventuelle de ces dispositions.